



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2016-187

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

## **Préfecture du Tarn**

81-2016-12-27-001 - Arrêté portant transfert de la gestion comptable et financière de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (budget principal, budgets annexes et satellites) (2 pages)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2016-12-27-001

Arrêté portant transfert de la gestion comptable et  
financière de la Communauté d'Agglomération  
Castres-Mazamet (budget principal, budgets annexes et  
satellites)



PREFET DU TARN

## Arrêté portant transfert de la gestion comptable et financière de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (budget principal, budgets annexes et satellites)

Le Préfet du Tarn,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de **M. Jean-Michel MOUGARD** en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de **M. Thierry GALVAIN**, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques du Tarn à compter du 30 août 2016 ;

*Sur proposition du directeur départemental des Finances publiques du Tarn ;*

## ARRÊTE :

### **Article 1 :**

La gestion comptable et financière des organismes visés dans l'article 2 actuellement assurée par la trésorerie de Mazamet est transférée à la trésorerie de Castres-Ville.

### **Article 2 :** Liste des organismes concernés par ce transfert :

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTRES-MAZAMET CACM
- SMIX DE L' AEROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
- SMIX DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS D'AUTAN
- ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL CASTRES-MAZAMET
- REGIE LO BOLEGASON
- REGIE ESPACE APOLLO
- ASST-CACM
- ESPACE RESSOURCES-CACM
- ESPACE INITIATIVE-CACM
- TRANSPORTS URBAINS-CACM
- OM-CACM
- EQUIPEMENTS AQUATIQUES-CACM
- ZAC DU CAUSSE-CACM
- ZAC L'ECOSITE-CACM
- ZAC DU THORE-CACM
- ZAC DU GALINREY-CACM
- LOT LA MOLIERE BASSE-CACM
- LOT UZCH ZAC DU CAUSSE-CACM
- LOT LA CHARTREUSE-CACM

### **Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture,  
Le Directeur Départemental des Finances publiques du Tarn,  
Le Président de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet,  
Le Président du SMIX Aéroport Castres-Mazamet,  
Le Président du SMIX SCOT Pays d'Autan,  
Le Président de l'EPFL Castres-Mazamet,  
La Présidente de la Régie Lo Bolegason,  
Le Président de la Régie Espace Apollo,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

ALBI, le 27 DEC. 2016

Le Préfet,

Jean-Michel MOUGARD